

Solidaires Finances Publiques 72

33, avenue du Général de Gaulle 72038 Le Mans cedex 9

☎ 02.43.83.85.16

courriel :

solidairesfinancespubliques.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr



Le Mans, le 15 mars 2022

Compte-rendu du Comité Technique Local du 15 mars 2022

En réponse aux déclarations liminaires, le Président a réagi rapidement sur les France Services. Il pense que l'Etat cherche toujours à s'améliorer. Il rappelle que tout est perfectible, et que le réseau France Services ne fait pas exception. Il a évoqué également le remboursement des frais de déplacement pour les agents qui sont soumis à de nombreux déplacements dans le cadre de leur activité professionnelle. Il a indiqué que des négociations nationales sont en cours, et qu'il ne manquerait pas d'évoquer ce sujet lors de la prochaine réunion de l'inter-région.

☞ **Approbation des PV des CTL du 14 décembre 2021.**

Les PV ont été approuvés.

☞ **Budget de la DDFIP (bilan N-1 et prévisions N) (pour information).**

Un constat : les budgets diminuent progressivement d'année en année. Pour 2021, le budget global s'élève à 2 191 000 euros, contre 2 190 000 en 2020. Quelques postes connaissent de fortes variations.

Les dépenses de télécommunication ont explosé (84 000 euros, contre 62 000 euros en 2020). La mise à jour de « l'autocom » a grevé ce poste de dépenses, au même titre que le déploiement de téléphones portables lié à la crise sanitaire et au développement du télétravail. Les frais bancaires augmentent également, du fait de l'utilisation désormais quasi obligatoire des cartes bancaires pour les dépenses courantes (de 15 000 euros en 2020 à 22 000 euros en 2021).

Pour ce qui concerne les perspectives 2022 : une surprise !... 135 000 euros ont en effet été affectés par le Bureau SPIB de Bercy au réaménagement de l'accueil du CDFP de La Flèche. Nous avons fait remarquer que cette situation semblait étrange alors que ce site allait être partiellement vidé de sa substance, avec les suppressions de la trésorerie et du SIE. En réponse, l'administration a indiqué qu'il s'agissait de déployer une nouvelle charte d'accueil déterminée par le Service Relations au Public (SRP). Cela dit, l'administration a également avoué sa surprise...

☞ **Bilan de la campagne IR (pour information)**

Nous avons rappelé le contexte particulier de la crise sanitaire, qui a, in fine, sans doute arrangé l'administration Centrale dans sa volonté de diminuer l'accueil physique. Nous avons également rappelé notre scepticisme évoqué en déclaration liminaire vis-à-vis des accueils France Services.

Sur ce sujet des France Services, l'administration a indiqué que les agents de ces structures sont formés et continueront de l'être. Pour les réponses de premier niveau, l'administration considère que la qualité des réponses fournies dans les France Services est au moins équivalente aux questions qui étaient posées dans les ex- trésoreries.

L'administration a reconnu des difficultés pour compter les appels téléphoniques, en particulier au Mans.

L'ouverture d'une nouvelle application dans le portail fiscal des particuliers Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI), a généré un retour négatif des usagers. Les services du cadastre ont été inondés de questions. Les informations contenues dans GMBI ne correspondent pas à ce que les usagers pensent connaître de leurs biens. Par un malheureux hasard, l'ouverture de ce service a coïncidé avec la création du SDIF. L'administration a précisé que la description GMBI était purement cadastrale, et était souvent éloignée des descriptions qui pouvaient être présentées dans les agences immobilières, et donc dans l'esprit des usagers. Le déploiement de cette application s'est avéré chronophage pour le SDIF.

Nous avons évoqué le renfort des agents des SIP fourni au Centre de Contact lors de la Campagne, et en particulier le cas de choc acoustique dont la cause n'est toujours pas connue. SRP n'a toujours apporté aucune réponse technique...

Nous avons également dénoncé le renfort des SIP envers le Centre de Contact, alors même que ce service avait été créé spécifiquement pour épauler les SIP...

☞ Projet du nouvel organigramme de la DDFIP de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2022 (pour avis)

La nouvelle organisation prévoit quatre pôles au lieu de trois actuellement : « valorisation des ressources », « stratégie et performance », « collectivités et partenaires institutionnels », « particuliers et professionnels ». Chaque pôle comprendrait deux divisions, elles-mêmes divisées en services. Le but est de refléter les évolutions des structures liées à la mise en place du NRP.

Le nouvel AFIPA qui devrait arriver sera affecté au « Pôle valorisation des ressources ».

Dans la mesure où il ne s'agit que d'une conséquence qui découle de la mise en place du NRP, et qu'il s'agit également de faire une place au nouvel AFIPA, nous avons émis un vote défavorable. Nous espérons néanmoins que cette nouvelle organisation pourra répondre aux attentes des uns et des autres...

☞ Transfert du recouvrement des taxes d'urbanisme de la trésorerie de La Flèche vers le service de gestion comptable de Sablé sur Sarthe (pour avis)

Les taxes d'urbanisme sont, de manière historique, recouvrées par les comptables de la DGFIP depuis le 1^{er} janvier 1990 pour le compte des collectivités locales. En raison de la fermeture de la trésorerie de La Flèche au 1^{er} septembre 2022, il a été décidé de procéder au transfert du recouvrement du stock des taxes d'urbanisme et des Redevances d'Archéologie Préventive (RAP) au Service de Gestion Comptable (SGC) de Sablé-sur Sarthe, et par voie de conséquence sous la responsabilité de son comptable.

De nouveau, ce transfert ne constituant qu'une conséquence de la mise en place du NRP, nous avons émis un avis négatif, au même titre que les autres organisations.

☞ Questions diverses

Le transfert de la taxe d'urbanisme, et en particulier la préfiguration a été abordée. La Sarthe est département préfigurateur. La date butoir est fixée au 1^{er} septembre 2022. L'idée est de transférer seize personnes de la Direction Départementale du Territoire au niveau national à la DGFIP, dont un en Sarthe. Il y aura un transfert uniquement du flux, et non du stock. La personne qui va arriver en Sarthe aura la double mission de former ses collègues, mais aussi de se former au sein du SDIF.

Le sujet des contractuels et de leurs remboursements de frais a également été évoqué. Un contractuel en formation est remboursé comme un agent titulaire. Les autorisations d'absence sont également les mêmes que pour les agents titulaires.

Toujours sur le sujet des contractuels, il y aura à priori deux vagues de recrutement en 2022. La première vague est lancée, avec le recrutement autorisé par la Centrale de trois contractuels, avec une arrivée dans les services prévue fin mai, début juin. Trois postes ont été déterminés pour cette première vague : un contrôleur au SIE de Mamers, un agent au SGC de Sablé et un agent au SGC de Conlie.

Un dispositif nouveau voulu par la Direction Centrale va être décliné localement pour promouvoir l'égalité homme-femme dans notre administration.

Déclaration liminaire au Comité Technique Local du 15 mars 2022

LE CONTRACTUEL FONCTIONNAIRE

Monsieur le Président,

Au programme aujourd'hui un bilan de la campagne des avis 2021. A cette occasion, nous avons pu retrouver dans nos archives la retranscription du témoignage d'un contribuable, Monsieur Jourdain, qui a eu le privilège de pouvoir bénéficier des précieux conseils d'un agent itinérant des Espaces France Services au cours de cette campagne.

Pour rappel, les Maisons de Service Au Public (MSAP), ont été créées par la loi NOTRE du 7 août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République ». Elles ont été rapidement renommées Maisons France Services, ce qui faisait certes plus distingué, plus « pompeux » surtout. Mais, le sigle MFS n'était pas du meilleur effet, surtout lorsqu'il était suivi d'un point d'interrogation ou d'exclamation... On parle donc désormais simplement, sans « chichis », de France Services, ou d'Espaces France Services.

Au fil du temps, confrontés au vaste panel de questions soulevées par les usagers, les agents France Services ont finalement dû se spécialiser. Qui, en effet, Monsieur le Président, pourrait se targuer de connaître aussi bien les horaires SNCF, que le coût d'affranchissement d'un colis, en passant par les droits aux indemnités chômage, les rouages nébuleux de la Caisse d'Allocation Familiale, ou encore les cotisations de la Mutualité Sociale Agricole... ?

La polyvalence des France Services, et l'objectif trop ambitieux et irréaliste de permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics du quotidien dans un lieu unique à moins d'une demi-heure de chez lui n'a donc pas manqué d'évoluer. Les animateurs France Services ont désormais tendance à confiner leur champ d'intervention sur des sujets de plus en plus pointus. A tel point que certains commencent à se faire appeler « Maîtres »...

Monsieur Jourdain, pour sa part a donc dû consulter plusieurs « Maîtres ». La retranscription fidèle de ces échanges, obtenue grâce aux écoutes téléphoniques ordonnées par le ministre, est arrivée par inadvertance jusqu'à nos oreilles :

LE MAÎTRE DE FISCALITE, après lui avoir mis le *Code Général des Impôts* à la main.— Allons, Monsieur, la révérence. Votre corps droit. Un peu penché sur la cuisse gauche. Les jambes point tant écartées. Vos pieds sur une même ligne. Votre poignet à l'opposite de votre hanche. La pointe de votre Code vis-à-vis de votre épaule. Le bras pas tout à fait si étendu. La main gauche à la hauteur de l'œil. L'épaule gauche plus quartée. La tête droite. Le regard assuré. Avancez. Le corps ferme. Touchez-moi le Code de quarte, et achevez de même. Une, deux. Remettez-vous. Redoublez de pied ferme. Un saut en arrière. Quand vous lisez l'article, Monsieur, il faut que l'Annexe une du Livre des Procédures Fiscales parte la première, et que les articles obsolètes soit bien effacés. Une, deux. Allons, touchez-moi le Code Général de tierce, et achevez de même. Avancez. Le corps ferme. Avancez. Partez de là. Une, deux. Remettez-vous. Redoublez. Un saut en arrière. Lisez, Monsieur, Lisez.

MONSIEUR JOURDAIN.— Euh?...

LE MAÎTRE DE POLE EMPLOI.— Vous faites des merveilles.

LE MAITRE DE FISCALITE.— Je vous l'ai déjà dit; tout le secret du Code ne consiste qu'en deux choses, à donner, et à ne point recevoir: et comme je vous fis voir l'autre jour par raison démonstrative, il est impossible que vous receviez, si vous savez détourner les revenus occultes de votre ennemi de la ligne de votre comptabilité; ce qui ne dépend seulement que d'un petit mouvement du poignet ou en dedans, ou en dehors...

Vous aurez compris, Monsieur le Président, que Molière et sa galerie de personnages accompagneront cette année de façon récurrente quelques-unes de nos déclarations liminaires. La langue française n'est pas la langue de Molière pour rien, et l'hommage à rendre à celui qui aurait eu 400 ans cette année se doit d'être à la hauteur.

Vous aurez également compris que ces Espaces France Services, qui prennent chaque année de plus en plus de place dans les bilans de campagne que vous nous adressez ne sont pas vraiment de notre goût. Il y a encore deux ans, ils étaient inexistant, (comme la COVID) et nous ne nous en portions pas plus mal.

Vous allez à coup sûr nous les présenter comme une grande avancée, en mettant en avant la multiplication des points de contact pour la population. Nous ne pouvons pas partager votre point de vue. Notre administration était riche d'un vaste réseau de trésoreries, et de petits Centres des Finances Publiques, que nos dirigeants n'ont eu de cesse de démanteler. Ces implantations rendaient un service public de pointe, grâce à des agents compétents et bien formés. Le „nouveau réseau de proximité" que vous nous proposez ne pourra jamais égaler en termes de qualité le réseau dont nous disposions au début des années 2000. Cette nouvelle organisation ne constitue à nos yeux qu'une vaste „fumisterie" destinée à faire croire aux élus locaux et à la population que l'Etat a entendu leurs revendications. Il ne s'agit en fait que d'une coquille vide, qui s'avèrera, à n'en pas douter, incapable de répondre aux attentes de nos concitoyens.

Les premiers retours que nous pouvons avoir ne démentent pas ce constat. A ce jour, pour ce qui concerne notre administration, force est de constater que les France Services ne sont rien d'autre que des boîtes aux lettres, et des lieux d'accueil sans aucune autre utilité que la prise de rendez-vous. En ce sens, ces espaces sont encore loin d'égaliser les campagnes Impôt sur le Revenu organisées et assumées par la DGFIP.

A part ça, Monsieur le Président, vous aurez bien sûr reconnu en notre usager des France Services un bourgeois gentilhomme, de la région de Saint-Calais. Ce Monsieur Jourdain qui déclama avant de quitter les locaux de l'Espace France Services situés à 29 minutes de chez lui au Maître de l'assurance retraite: « Par ma foi ! il y a plus de quarante ans que je cotise sans que j'en susse rien, et je vous suis le plus obligé du monde de m'avoir appris cela. »...

